

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Commission sportive

NOTE D'ORGANISATION
CRITÉRIUM DE CROSS
DE LA LIGUE OUEST
Vendredi 21 mars 2025
Château-Gontier (Mayenne)

ANNEXE 1 : Plan d'accès

ANNEXE 2 : « Le développement durable pendant une manifestation »

1. GÉNÉRALITÉS

Le critérium de cross de la ligue Ouest de la FCD, sera organisé le **vendredi 21 mars 2025** par la section ASAG Château-Gontier-sur-Mayenne/Laval (53).

Cette compétition inscrite au calendrier de la Ligue se déroulera sur le site des étangs de l'oisillière, commune de Château-Gontier-sur Mayenne.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur :

ASAG des Pays-de-la-Loire « Section ASAG Château-Gontier-sur Mayenne/Laval.

b) Responsable de l'organisation :

Major GALBRUN Audrey - 06 10 85 88 50 - audrey.galbrun@gendarmerie.interieur.gouv.fr

c) Conseiller technique sportif Ligue Ouest :

Joël VIOLLE - 06 61 86 99 46 - violle.joel@bbox.fr

d) Règlement particulier :

Une seule course au programme. Elle réunira les féminines, les vétérans et les seniors sur le même site que les années précédentes. (Chaussures à pointes conseillées).

Distances : féminines 6900m, masculins : 9900 m.

10 h 00 : départ de la course

12 h 00 : proclamation des résultats

12h 30 : Repas

e) Récompenses pour le critérium de ligue :

Individuels : médailles (12 or, 12 argent, 12 bronze)

- Espoirs : 2003/2005
- Seniors et Master 0 : 1986/2002
- Master 1 et 2 : 1976 /1985
- Master 3 et 4 : 1966/1975
- Master 5 et 6 : 1956/1965
- Master 7 et avant : 1955

Hommes et femmes

Equipes : coupes (2)

- 1^{re} équipe femme toutes catégories confondues (classement /3)
- 1^{re} équipe masculins toutes catégories confondues (classement /4)

f) Jury :

- **Directeur de course :** Major Audrey GALBRUN
- **Chronométreur :** VIOLLE Joël (CTS)

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Restauration :

A l'issue de la compétition, un repas en commun sera organisé. Le coût de ce repas sera pris en compte par la ligue Ouest, uniquement pour les licenciés FCD.

c) Soutien santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Arbitrage :

Le représentant de ligue et le CTS seront juges en cas de litige.

e) Divers :

La remise des récompenses sera organisée à l'issue de la compétition.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2024/2025 et/ou d'un certificat d'aptitude à la pratique de la course hors stade en compétition si le code « Activité » de la licence FCD est autre que : course hors stade.

La participation à une course hors stade est subordonnée à la présentation d'une licence sportive en cours de validité ou d'un certificat PPS datant de moins de 3 mois.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place. Une facture sera adressée au club à l'issue de la compétition.

Procédure d'inscription : Les inscriptions se feront via l'application SYGEMA **avant le 17 mars** (délai des rigueur).

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la Ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la Ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

e) Bilan activités :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du cross de Château-Gontier et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 2.

Angélique GAUTIER

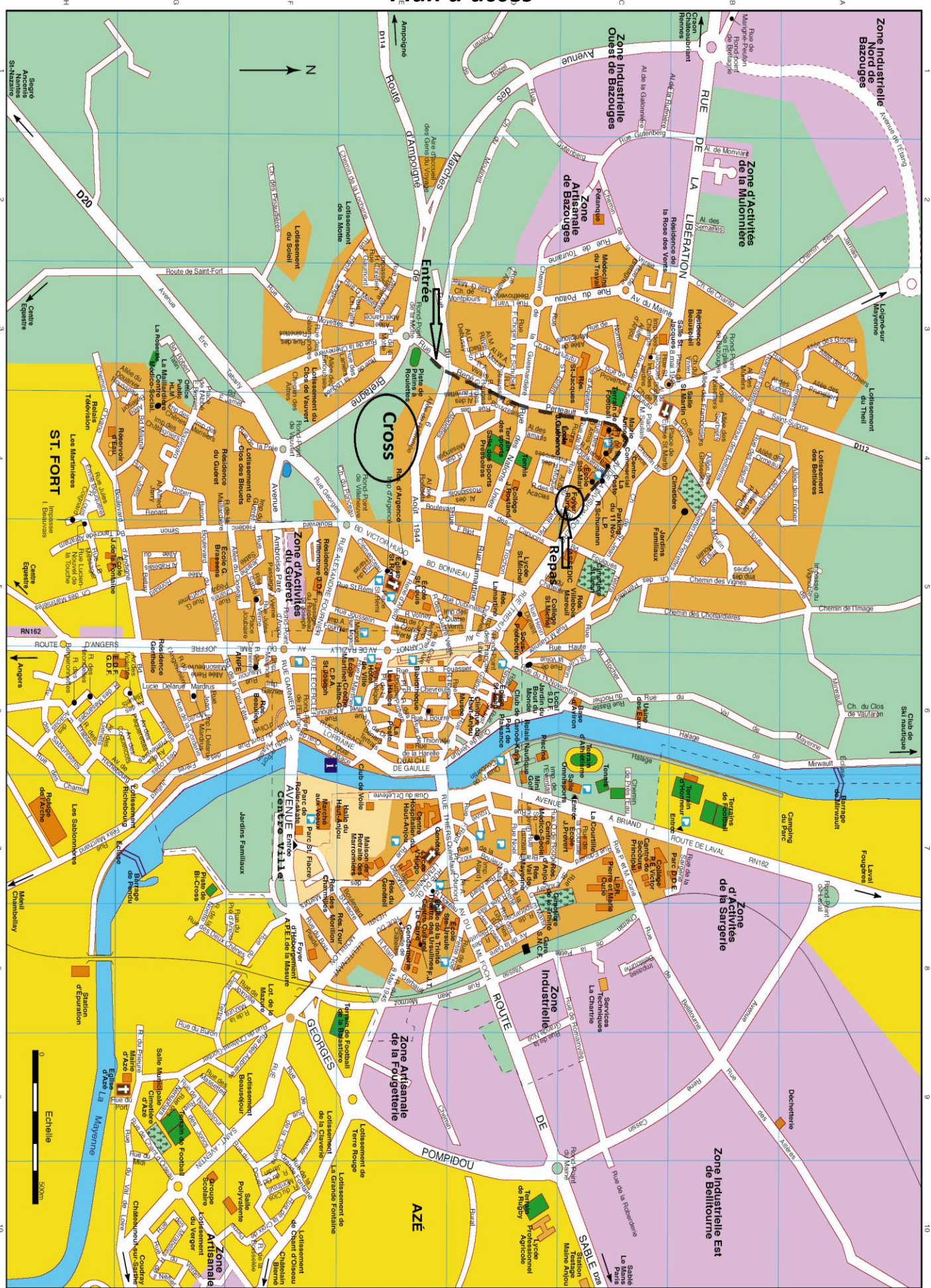
Présidente de la ligue Ouest FCD

Original signé

Destinataires (par courriel) :

- Présidente de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Président des clubs LO/FCD
- Major Audrey GALBRUN - audrey.galbrun@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Conseiller Technique Sportif running de la Ligue

Plan d'accès



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION

BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.